



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Motion relative au développement de la viande cellulaire, dite « in vitro »

proposée par la Confédération paysanne de la Drôme
Session du 29 septembre 2023
A Bourg-lès-Valence

Les membres de la Chambre d'agriculture de la Drôme réunis en session le 29 septembre 2023 à Bourg-lès-Valence, sous la présidence de Jean-Pierre Royannez, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE :

- La mission sénatoriale d'information sur la « viande in vitro » a redit clairement son opposition anthropologique, éthique, culturelle et, en somme, politique, au développement des aliments cellulaires. »
- les substituts de synthèse sont une aberration à la fois d'un point de vue alimentaire, économique et environnemental. D'un apport nutritionnel douteux, et particulièrement énergivores, ces substituts ne sont pas compatibles avec la nécessaire sobriété énergétique à instaurer pour faire face aux besoins futurs ;
- en surfant sur le véganisme, ces produits veulent concurrencer voire remplacer directement tous les métiers d'élevage et l'ensemble des chaînes de production, au profit de quelques industriels ;
- en augmentant la défiance faite à la consommation de la viande et au lien humain/animal, cette dérive scientiste viendra un peu plus mettre à mal les éleveurs et éleveuses.

C'EST POURQUOI NOUS DEMANDONS QUE :

- Un moratoire contre le développement de ce produit de laboratoire soit instauré.
- Un cadre juridique contraignant, avec un étiquetage transparent et notamment l'interdiction de nommer ces produits 'viande' ou 'aliment' soit mis en place.
- Aucun soutien financier de l'État ou des collectivités locales ne soit apporté aux entreprises et « start up » de la viande in vitro.